



## Scènes

La Bâtie et ses émois, derrière le masque, un festival qui a de la gueule (●●● PAGE 19)

## Opinion

Quand des associations islamistes sont chargées de prévenir la radicalisation (●●● PAGE 8)

## Immobilier

Le boom du télétravail favorise la reconversion des bureaux en appartements (●●● PAGE 19)

## Charivari

Le Conseil fédéral veut faire une fleur aux voitures XXL. Consternant! (●●● PAGE 2)

### ÉDITORIAL

## Une initiative qui ne résout rien

MICHEL GUILLAUME  
@mfguillaume

Le 27 septembre prochain, le peuple vote de nouveau sur une initiative de l'UDC voulant redonner à la Suisse sa pleine souveraineté en matière d'immigration. Si elle était acceptée, le Conseil fédéral disposerait d'un an pour renégocier l'accord sur la libre circulation des personnes. En cas d'échec, il devrait alors le résilier, ce qui entraînerait la fin du premier paquet d'accords bilatéraux en raison de la clause guillotine voulue par l'UE.

En 2014, l'UDC avait remporté une victoire surprise sur son initiative «Contre l'immigration de masse». Bruxelles n'ayant pas envisagé une seule seconde de transiger sur ce qui constitue une des quatre libertés du projet européen, le parlement avait trouvé – très laborieusement – une solution «eurocompatible» pour la mettre en œuvre. Six ans plus tard, le même psychodrame menace: une nouvelle crise

avec l'UE, mais plus grave dans son ampleur, car cette fois le texte de l'initiative est beaucoup plus clair qu'à l'époque. C'est toute la

**L'UDC ne dit rien sur la manière dont elle gèrerait l'immigration si le peuple disait oui**

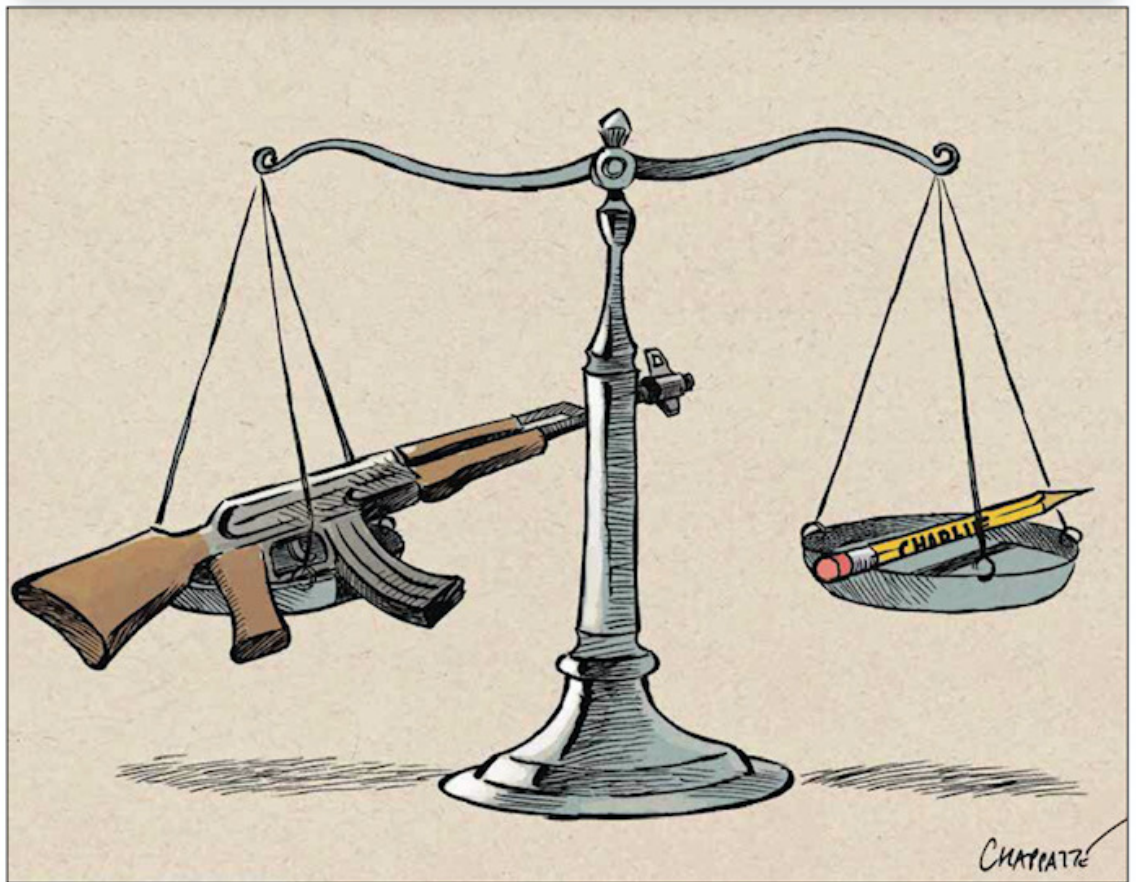
voie bilatérale qui est en jeu, même si l'UDC est persuadée du contraire. Elle est vraiment toute seule à le penser. Même l'USAM, la voix des PME si chères au parti agrarien, rejette son initiative.

Il est vrai que la libre circulation des personnes n'a pas fait que des heureux. Dans le cas spécifique du Tessin, un canton jouxtant une métropole lombarde de 10 millions d'habitants, elle a créé un marché du travail sous forte pression, au point qu'il a fallu une bonne vingtaine de contrats types de travail pour le réguler un tant soit peu. Mais ailleurs en Suisse, les accords bilatéraux dans leur ensemble ont dopé l'économie en créant des centaines de milliers d'emplois dont les travailleurs ont aussi profité. Les syndicats, qui mènent leur propre campagne, le soulignent unanimement. Grâce aux mesures d'accompagnement, jamais la protection des salaires n'a été aussi bonne en Suisse.

Comme en 2014, l'UDC ne dit rien de la manière dont elle gèrerait l'immigration si le peuple disait oui à son initiative. Introduirait-elle des contingents ou un système à points? Rétablirait-elle un statut de saisonnier sous une forme moins inhumaine qu'au siècle passé? Réduirait-elle le solde migratoire de moitié pour éviter cette Suisse à 10 millions d'habitants qui la hante? Et si oui, quelles seraient les branches économiques sacrifiées? La chimie, qui a rendu la famille Blocher milliardaire, ou l'agriculture, si chère à son chef de campagne Marcel Dettling?

Autant de questions qui restent sans réponse. Cette initiative crée beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. (●●● PAGE 7)

# A Paris, la justice face aux fantômes de «Charlie»



**ATTENTATS** Ce mercredi s'ouvre le procès des attentats islamistes commis en janvier 2015 à Paris contre «Charlie Hebdo» et l'Hyper Cacher. La Cour d'assises spéciale du Tribunal de Paris doit siéger jusqu'au 1er novembre

■ 65 tomes d'enquête, 8500 procès-verbaux, 450 pages d'ordonnance de renvoi devant les Assises, plus de 800 témoignages... Mais des 14 accusés, trois sont absents, portés disparus en Syrie ou en Irak

■ Les trois perpétrateurs, les frères Kouachi et Amedy Koulibaly, ont été abattus en janvier 2015. Cinq magistrats vont tenter de dénouer les fils de ces attentats glaçants, mais beaucoup de questions pourraient rester ouvertes

●●● PAGE 3

## Réinventer le football de l'après-covid



**CRISE** Et si la pandémie était une chance pour le football suisse? Le temps propice à un nouvel élan pour oser se réinventer? Comme relancer le football des régions, soutenir la présence des jeunes talents suisses et s'appuyer sur des dynamiques locales, bref être en phase avec les aspirations de l'époque et s'orienter vers un football éco-compatible, suggère notre chroniqueur **Lucio Bizzi**, ancien footballeur, docteur en psychologie et psychothérapeute. (●●● PAGE 17)

## La nouvelle loi sur la chasse et ses lacunes

**DÉBATS** Le 27 septembre, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la nouvelle loi sur la chasse. Ce texte est rétrograde sur plusieurs points, juge Raphaël Arlettaz

■ Pour ce professeur de biologie, le parlement aurait dû revoir sa copie et élaborer une loi digne des véritables enjeux auxquels doit faire face la biodiversité en déclin (●●● PAGE 8)

## La grève du climat attise les tensions politiques

**MANIFESTATIONS** «On est plus chaud, plus chaud que le climat!» Le slogan résonnera dans toutes les grandes villes de Suisse ce vendredi 4 septembre. Mais cette rentrée scolaire qui rime avec le retour des grèves climatiques n'a pas l'heur de plaire à tout le monde. Notamment au PLR vaudois, qui fustige la prise de la cheffe du Département de la formation. «On encourage les étudiants à aller manifester en leur permettant de rater les cours deux semaines à peine après la rentrée». (●●● PAGE 6)





# Les espèces en péril, oubliées de la nouvelle loi sur la chasse

OPINION

Le 27 septembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la nouvelle loi sur la chasse, la protection des oiseaux et mammifères sauvages (LCh). Conçue par l'ancien parlement, cette loi paraît rétrograde sur plusieurs points. Alors qu'elle entend viser la trilogie protection-régulation-chasse, elle se focalise surtout sur la régulation, avec en point de mire les grands prédateurs, en particulier le loup, occultant largement la question de la protection des espèces en péril.

En préambule, la nouvelle LCh veut renommer «sites de protection de la faune» nos anciens districts francs au sein desquels toute chasse était jusqu'ici prohibée. Paradoxalement, la régulation du loup et du bouquetin (chasse aux trophées) y serait dorénavant autorisée! Cette nouvelle appellation est donc trompeuse et mensongère. Ceci signifie aussi que la pression de chasse sera accrue dans les derniers havres de paix de la grande faune sauvage.

La nouvelle LCh fait malheureusement fi du principe de durabilité qu'elle stipule pourtant en préambule. Certaines espèces en déclin restent toujours chassables, à l'exemple de la bécasse, du tétras-lyre et du lagopède alpin. Cette dernière espèce, aussi appelée «perdrix des neiges», a vu ses effectifs fondre de moitié dans les Alpes de Suisse occidentale au cours des trois dernières décennies, notamment en raison du réchauffement climatique. Pourtant, le nombre de lagopèdes tirés en Valais a doublé durant la même période, un chasseur pouvant toujours tirer jusqu'à huit exemplaires par année! Cet anachronisme n'a pas été corrigé dans la nouvelle loi, le parlement semblant insensible au sort précaire des espèces les plus emblématiques et les plus en péril de la faune de montagne.

La nouvelle LCh entend transférer aux cantons la responsabilité et la compétence en ce qui concerne la régulation des espèces protégées,



**RAPHAËL ARLETTAZ**

PROFESSEUR DE BIOLOGIE DE LA CONSERVATION,  
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE  
UNIVERSITÉ DE BERNE

## **Le risque de dérive est évident car les gouvernements cantonaux sont plus enclins à prendre des décisions allant dans le sens des lobbies locaux**

avec à nouveau les grands prédateurs dans le viseur. Le risque de dérive est ici évident car les gouvernements cantonaux sont plus enclins à prendre des décisions allant dans le sens des lobbies locaux. Par ailleurs, les recherches ont montré qu'opérer une dévolution de la régulation des grands carnivores du pouvoir central vers les pouvoirs régionaux accélère leur déclin. Qu'advient-il, par exemple, de la petite douzaine de lynx (au lieu de la soixantaine qu'on devrait y rencontrer) qui arpentent le Valais, en raison d'un braconnage rampant que certains gardes-chasses pratiquent eux-mêmes en toute illégalité (Mise au Point du 23.08.2020)? Enfin, la nouvelle LCh permettra l'élimination préventive des loups avant qu'ils

n'aient commis des dommages, instaurant de facto une sorte de «délict d'existence».

Parmi les points positifs, il faut toutefois signaler la restriction du nombre d'espèces de canards pouvant être tirées (de 15 à 3, mais cela n'entraînera qu'une baisse de 2% du nombre de canards abattus) ainsi que l'accent mis sur la création de corridors verts facilitant le déplacement de la grande faune terrestre. Quant à l'ordonnance d'application, actuellement en ronde de consultation, elle semble plus stricte et nettement plus dans l'air du temps. Elle règle par le menu la question des flux financiers entre Confédération et cantons par rapport aux mesures à mettre en œuvre. Si la Confédération fait preuve de générosité, on notera certaines nouvelles régressions malencontreuses. Ainsi, les sites de nidification de la faune ne seront plus protégés en dehors de la période de reproduction. Il sera donc dorénavant possible de détruire les nids d'hirondelles et de martinets, qui nichent sur les bâtiments, entre septembre et mai. Cela risque d'avoir des conséquences négatives pour ces espèces dont les effectifs chutent. Parmi les points positifs de l'ordonnance, signalons toutefois la limitation du quota de chasse aux boucs de bouquetins (11 ans et plus) qui sera abaissé à 15% maximum de l'effectif des mâles de cette classe d'âge au sein d'une colonie (LT du 07.11.2019). Pour le Valais, féru de cette pratique qui a généré des recettes annuelles proches du million de francs au milieu des années 2000, cela signifiera une division par trois de ces rentrées financières (LT du 04.02.2020).

Ainsi, on doit se demander s'il ne serait pas judicieux que le peuple retourne sa copie au parlement fédéral, avec le mandat d'élaborer une loi digne des véritables enjeux auxquels doit faire face la biodiversité en déclin – dans un vrai souci de durabilité et en tenant compte des acquis de la recherche scientifique qu'il subventionne à grands frais. ■